

Québec qu'il écrivait ses correspondances au *Courrier des Etats-Unis*, et il a eu l'honneur d'être, lors de la confédération, le premier Premier Ministre de la Province de Québec. Ajoutons que c'est le comté de Québec qui a envoyé M. Chauveau aux deux Chambres alors que les électeurs avaient la liberté de confier les deux mandats à leurs mandataires.

J'ai toujours regretté l'abolition du double mandat, et je ne peux pas m'empêcher de laisser connaître mon opinion sur cette question.

En 1849, M. Chauveau s'occupa de ses compatriotes exilés aux Bermudes, et nous lui devons toujours une large part de la reconnaissance que les Canadiens-Français conservent pour ceux qui sont venus en aide aux patriotes, au zèle desquels nous devons les libres institutions politiques dont nous ressentons les avantages aujourd'hui.

C'est à M. Chauveau que nous devons plusieurs mesures importantes concernant la situation de nos compatriotes aux Etats-Unis, et il n'a pas peu contribué dans le temps à empêcher l'émigration de nos frères vers la république américaine.

En 1851, M. Chauveau accepta le portefeuille de Solliciteur-Général sous l'administration Hincks-Morin. Il résigna ce portefeuille en 1853 et accepta celui de Secrétaire-Provincial.

En 1855, il fut nommé Surintendant de l'Instruction publique, poste qu'il occupa jusqu'en 1867.

Avant de nous occuper de l'homme politique, n'oublions pas de dire qu'en 1866, il fit un voyage en Europe, et qu'il y étudia les différents systèmes d'éducation et de l'instruction publique de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Italie.